

49 - Subventions aux classes transplantées ou de découverte et soutien aux projets culturels

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1) A des écoles pour des séjours en classes transplantées ou de découverte :

- Ecole maternelle Viotte : séjour à Treigny dans l'Yonne (visite du chantier médiéval de Guédelon) pour 28 élèves de Grande Section du 10 au 11 mai 2012 : subvention de 504 € avec une participation supplémentaire exceptionnelle pour le transport sur place de 300 €

- Ecole élémentaire Bourgogne : projet pédagogique d'équitation au Centre Pierre Croppet, 5 séances de 2 heures + 1 journée complète sur mai/juin pour 17 élèves de CP, et 6 séances de 2 heures + 1 journée complète sur mai/juin pour 17 élèves de l'autre classe de CP : subvention de 1 105 €

- Ecole élémentaire Dürer : projet pédagogique d'équitation au Centre Pierre Croppet les 18, 19, 21 et 22 juin pour 18 élèves de CP, et pour 19 élèves de CP/CE1 : subvention de 1 332 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 3 241 €, sera prélevée au chapitre 65.255/6574 CS 21100 et reversée sur les coopératives scolaires des écoles précitées.

Il est par ailleurs proposé de soutenir les actions suivantes :

2) Pour un appui à des projets culturels : la Direction Education et la Direction Culture et Patrimoine soutiennent des projets artistiques et culturels au cours desquels les enfants vont approcher des artistes et des œuvres ; ces actions sont formalisées dans le cadre du CLEA conclu en 2011 avec la DRAC Franche-Comté et l'Inspection Académique du Doubs :

- Compagnie un Château en Espagne : projet artistique proposé aux enfants de deux écoles maternelles de Planoise Fourier et Saint-Exupéry. L'univers du Petit Poucet sera revisité et permettra aux enfants de travailler leur imaginaire sur le monde de la forêt : subvention de 2 000 €

- Compagnie PERNETTE : Projet artistique proposé aux enfants de l'école Rivotte. Découverte de la danse et travail autour du signe : subvention de 2 000 €

- Le Pavé dans la Mare, Association Sauf'Art : Projet artistique proposé aux enfants de l'école Fontaine Ecu autour de la déconstruction et reconstruction du quartier : subvention de 2 000 €.

En cas d'accord, la somme totale, soit 6 000 €, sera prélevée au chapitre 65.213/6574 CS 21100.

3) Pour un soutien à des projets artistiques :

5 000 € à l'Association des 35 Lez'arts pour la poursuite du projet engagé depuis 2 années auprès de toutes les classes de l'école élémentaire Brossolette dont l'aboutissement sera la production d'un conte lyrique. L'objectif reste de développer chez l'élève (l'action a lieu durant le temps scolaire) l'aptitude à l'expression, la sensibilité, au sens de l'observation et au sens critique. Il y a lieu de noter que l'Association vient de débiter un travail similaire à l'école élémentaire Jean Zay mais auprès des classes de cycle 3.

En cas d'accord, la somme de 5 000 € sera prélevée au chapitre 65.213/6574 CS 21100.

4) Autres subventions

Par ailleurs, il est proposé :

- de reconduire l'attribution d'une subvention de 2 000 € à la Maison Verte pour le travail réalisé par cette association en direction des jeunes en souffrance. Cette action est complémentaire à celle du PRE et a fait l'objet d'une convention signée en 2010 en concertation avec la délégation Vie des Quartiers.

- d'accorder une participation à hauteur de 5 000 € à la MJC de Palente pour la mise en place d'ateliers socio-linguistiques. Une convention précisera les modalités de versement de cette participation.

En cas d'accord, la somme totale, soit 7 000 €, sera prélevée au chapitre 65.213/6574 CS 21100.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces diverses subventions.

«M. LE MAIRE : Je ne vois pas de remarque. C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. DAHOUÏ, M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.